

Les identités de l'économie. La territorialisation du capitalisme en Bretagne

Yann Fournis

CRAPE

Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe
Institut d'Études Politiques de Rennes - Université de Rennes I
104, boulevard de la Duchesse Anne
F-35700 Rennes
yfournis@gmail.com

Les sciences sociales ont récemment mis en valeur l'impact de la globalisation économique sur le renforcement des territoires régionaux en Europe. Jusqu'au début des années 80, les économies régionales étaient largement un facteur secondaire du régionalisme, d'abord structuré par l'existence d'une culture territoriale et de tensions politiques face à la domination de l'Etat (Rokkan, Urwin, 1982). Mais la transformation des États et la globalisation économique depuis les années 1980 ont complexifié les rapports entre économie et politique d'une part (Jessop, 1994), et entre leurs inscriptions territoriales d'autre part (Badie, Smouts, 1996). La redécouverte du régionalisme s'est donc produite dans un questionnement plus large, celui de la recomposition des territoires régionaux et des économies locales dans le nouvel ordre international.

L'internationalisation économique produirait moins la désorganisation du capitalisme que sa réorganisation locale ou régionale, qui redéfinirait la pertinence du régionalisme. Certaines approches de sociologie économique rappellent ainsi les « racines » sociales du marché, montrant que les configurations institutionnelles, sous-jacentes aux économies régionales, peuvent assurer la réussite économique de certains territoires (Amin, 1999). Dans les districts industriels à la production spécialisée et flexible, les territoires locaux fournissent des ressources de coordination aux PME, leur permettant de se mobiliser et se spécialiser sur des marchés hautement qualitatifs et diversifiés (Amin, 1994 ; Sabel, 1989). Plus largement, certains territoires sont revalorisés en tant qu'ensemble : dans les « sociétés néo-locales », un processus permanent de négociation historiquement constitué suscite des mobilisations produisant une forte capacité d'intégration interne et de projection externe (Bagnasco, Trigilia, 1993). Cette analyse est encore élargie par la réflexion en termes de gouvernance, qui pense la recomposition du politique (relations public / privé plus coopératives et négociées que hiérarchiques et autoritaires) par la mobilisation interne et externe des territoires, sous une forme moins institutionnelle et formelle que territoriale et processuelle (Le Galès, 1997 ; Balme, 1997). Dans ses versions les plus ambitieuses, ce paradigme montre comment la reconfiguration du politique autour des nouveaux enjeux économiques internationaux génère des formes extensives de regroupements entre acteurs publics et privés (coalitions régionales de développement, projets territoriaux). Contrastant avec leur fragmentation traditionnelle, ces mobilisations politiques, économiques et sociales s'articulent pour constituer une « capacité territoriale » au niveau régional (ou un néo-régionalisme) (Keating, 1992 ; 1997).

Ces cadres, inspirés de la New Political Economy, ont donc redéfini largement le régionalisme. Ils posent pourtant plusieurs questions : 1) Leur enjeu majeur est l'organisation locale des intérêts économiques et leur « gestion [du] politique faible de la coordination économique » (« managing the 'low politics' of economic coordination ») (Jacek, 1999). Mais, en sous-estimant la diversité des intérêts économiques et de leurs rapports les territoires, ils peuvent négliger la diversité et la complexité de leurs stratégies collectives et de leurs effets. 2) Ces modèles, inspirés de territoires aux institutions faibles ou pluralistes, valorisent souvent l'interpénétration entre acteurs publics et privés (« régimes » ou « gouvernance ») en sous-estimant, pour des raisons variables, la spécificité politique forte (en termes de légitimité et de capacité d'action) des institutions publiques. Ce faisant, une logique majeure des

recompositions des intérêts organisés et des territoires risque d'être négligée. 3) Enfin, ces modèles décrivent des ordres territoriaux forts, dont les mobilisations et dynamiques sociales sont fortement intégrées (dans une « société néo-locale » ou une « capacité territoriale »). Or, pour le néo-régionalisme, cette articulation forte voire cumulative a été critiquée car négligeant l'hétérogénéité des mobilisations (et notamment politiques : Jouve, Négrier, 1998) ; appliquée à la fois aux dynamiques politiques et économiques, cette analyse conduit à considérer les mobilisations régionalistes moins en termes d'intégration que de fragmentation territoriales. Ces trois enjeux théoriques sont au cœur d'une enquête menée sur la construction régionale en Bretagne sur la période 1950-2000. Ici, il s'agit de souligner certaines ambiguïtés de modèles néo-locaux ou néo-régionalistes, qui peuvent conduire à négliger la diversité des logiques des mobilisations économiques, le poids du politique (à la fois dans les mobilisations économiques, les coalitions régionales et les économies régionales) et la fragmentation territoriale qui peut en résulter. Le cas de la Bretagne est pertinent à deux égards, renvoyant à l'exception française en Europe et à l'exception bretonne en France.

Après une rapide problématique de la mobilisation des intérêts économiques en rapport avec les acteurs politiques, une première partie montrera que les intérêts économiques en Bretagne sur la période 1950-1990 se mobilisent principalement autour d'une logique politique, relative aux acteurs publics. Celle-ci renvoie donc à l'exception politique française en Europe, qui se transforme sans disparaître dans les années 80 : l'Etat national domine les régions - même si l'exception bretonne indique que certaines disposent d'une capacité de mobilisation pour s'y adapter. Mais, plus largement, par leur puissance et leur centralité, les acteurs publics dominent la société, y compris les acteurs économiques qui, depuis les années 50, adoptent en Bretagne une stratégie d'adaptation aux institutions. Toutefois, une seconde partie montrera que, si cette mobilisation économique perdure dans les années 90, elle s'organise de plus en plus autour d'une logique interne, plus économique car liée aux intérêts des entreprises. La Bretagne est donc aussi une exception à la faiblesse française des intérêts économiques locaux : en coalition avec les acteurs publics, leurs mobilisations se renforcent, rappelant les conditions d'une gouvernance émergente. Mais elles sont désormais d'une part plus autonomes par rapport aux institutions publiques, et d'autre part plus diverses, en fonction de l'hétérogénéité interne des intérêts économiques. Aussi, en conclusion, se posera la question de la fragmentation croissante du nouvel « ordre » territorial en Bretagne.

I. L'hétérogénéité des logiques de mobilisation économique

L'étude des associations patronales a valorisé la diversité de leurs logiques d'organisation, qui peuvent être résumées dans une double tension. La première est structurée entre la logique d'appartenance qui reflète la diversité structurelle des intérêts économiques

¹ Commencée en 1998 dans le cadre d'un doctorat de science politique à Rennes achevé en 2005, cette enquête est centrée sur les mobilisations régionalistes en Bretagne entre 1950 et 2000. En observant les mobilisations politiques et institutionnelles d'une part, les mobilisations économiques et associatives d'autre part et les logiques nationalistes et culturelles enfin, il s'agit d'examiner leurs modes d'articulation et l'intégration territoriale qu'elles produisent au niveau régional. Après le dépouillement de la littérature scientifique et les productions des acteurs bretons, cette recherche a donné lieu à une soixantaine d'entretiens.

(qui pousse à une multiplication d'associations restreintes et spécialisées) et la logique d'influence qui homogénéise les intérêts économiques face aux acteurs externes (dans de larges associations). La seconde dépend des modes d'action patronale, dans la tension entre la logique de formation de buts (qui renvoie à l'articulation des intérêts dans un projet cohérent) et la logique de mise en œuvre (qui renvoie à la fourniture de biens collectifs diversifiés en fonction des besoins des entreprises) (Schmitter, Lanzalaco, 1989).

Ces analyses organisationnelles, intéressées à expliquer la complexité des organisations patronales, peuvent être complétées par les analyses structurelles. Celles-ci expliquent efficacement le décalage paradoxal entre la puissance sociale du patronat et les caractéristiques de ses mobilisations (faible capacité d'action collective, organisations restreintes et spécialisées) par sa puissance pré-politique (Marin, 1988 ; Peck, Tickell, 1995). Mais elles simplifient la définition de buts collectifs (les intérêts économiques sont considérés comme précis, homogènes et monologiques) et ont été critiquées pour négliger les conditions concrètes des économies capitalistes et leur hétérogénéité structurelle (Streeck, 1992). Jessop (1983) offre une synthèse des perspectives organisationnelles et structurelles, en replaçant les intérêts capitalistes dans les conditions institutionnelles de l'économie de marché, en soulignant 1) la complexité de la définition des intérêts collectifs, résultat contingent des luttes et des stratégies d'accumulation particulières et 2) le poids des acteurs politiques et de leurs relations avec les intérêts économiques.

Finalement, cette inscription dans les mécanismes politiques et économiques permet de comprendre la complexité de l'action collective patronale. Elle vise, au sein d'associations diverses, à la construction d'intérêts communs (par la production de biens collectifs et / ou d'un projet politique), à partir de la structure objective des intérêts des acteurs économiques (homogénéité / hétérogénéité), réalisée en interne (dans une logique d'appartenance) et / ou en externe (dans une logique d'influence). Cette complexité reflète sa puissance pré-politique, qui offre des marges d'action spécifiques, en termes stratégiques (l'inaction est une stratégie), organisationnels (les associations sont multiples et variées) et territoriaux. En particulier, le patronat dispose d'une capacité spécifique à jouer sur les échelles territoriales : inscrit dans des activités économiques et politiques qui prennent place à plusieurs niveaux, imbriqués de manière complexe et évolutive, il peut enclencher des stratégies de renforcement et / ou de compensation des échelles politiques et économiques existantes (Coleman, Jacek, 1989).

II. Les mobilisations économiques en France et en Bretagne (1950-80) : inaction collective française et exception politique bretonne

Après 1945, le capitalisme à la française s'organise autour d'un État keynésien interventionniste et d'un système de production fordiste (Boyer, 1996), où l'interpénétration entre politique et économie est assurée par un contrôle macro- et micro-social sur les entreprises (Bauer, Cohen, 1981). Dans ce contexte, les collectivités locales et les systèmes productifs locaux ont un rôle très limité (Le Galès, Anniello, 2001), même si la région émerge dans les années 50, dans une logique étatique de réforme politique et économique. Si elle

échoue largement dans la plupart des régions, elle est un succès relatif en Bretagne, où les intérêts économiques sont organisés autour d'une logique d'influence en direction des notables régionaux. Ce cadre est radicalement transformé par les évolutions politiques (décentralisation, émergence de l'Union européenne) et économiques (internationalisation, ré-émergence des économies locales...) des années 80 (Keating, 1997). L'État transforme le capitalisme français par la mise en place de relations moins hiérarchiques avec les acteurs sociaux. Sont concernées les collectivités territoriales (dans des politiques plus coopératives et procédurales - Duran et Thoenig, 1996) comme les entreprises (dans une action plus indirecte - Schmidt, 1999 - et / ou micro-économique, soutenant les systèmes productifs - Jessop, 1994). Et si, dans la plupart des régions, cela modifie la configuration régionale sans la renforcer, l'exception bretonne perdure.

- Historiquement, les intérêts économiques sont faiblement régionalisés en France : ils ont adopté une stratégie d'adaptation au centralisme politique et à la différenciation des marchés locaux (Coleman, Jacek, 1989). D'un côté, les services productifs et commerciaux sont produits localement, pour répondre aux intérêts spécifiques et multiples des entreprises : la logique d'appartenance se structure dans des unions patronales localisées et / ou sectorielles (Minguet, 1992). D'un autre côté, la constitution de buts collectifs, politique et externe, est tournée vers l'État national, pour défendre les intérêts communs généraux des entreprises (dans le Mouvement des Entreprises de France, Medef) ; la logique d'influence se structure au niveau national (Schmitter, Lanzalaco, 1989). Ces caractéristiques ont longtemps limité la pertinence de la région ; toutefois, l'État a voulu à partir des années 50 moderniser l'économie nationale et susciter de nouveaux relais politiques et économiques, en privilégiant la région face aux intérêts locaux traditionnels. Ces réformes vont connaître des succès très différenciés, notamment auprès des acteurs économiques.

La lente émergence des régions, apolitiques et fonctionnelles, puis la régionalisation du Plan national renforcent l'échelon régional : élites politiques et économiques sont mobilisées sous le contrôle de l'État, malgré des relations difficiles. En 1974, sont créés les Établissements Publics Régionaux qui, symboliquement, distinguent le Conseil régional (regroupant les élus locaux) et le Comité Économique et Social (CESR) (Grémion, 1976). En 1982, la décentralisation confirmera cette évolution : « le sacre des notables » politiques marginalise les acteurs économiques (Rondin, 1985). L'ambiguïté des réformes régionales apparaît dans leur incapacité à susciter une institution forte mais aussi à mobiliser les acteurs économiques régionaux, dont l'hétérogénéité n'est compensée ni par le soutien du centre, ni par la puissance de l'institution régionale. Sans logique forte d'influence et dans une logique d'appartenance éloignée des entreprises, les acteurs économiques ne sont guère incités à mener une stratégie compensatrice des dynamiques traditionnelles : les CESR, dont les élus se méfient malgré leur caractère consultatif, restent faibles et fragmentés.

La Bretagne est pourtant une exception : dans une région dont les élites sont fortement conscientes du retard économique (Pleven, 1961), une régionalisation des acteurs économiques et politiques a devancé les réformes étatiques dès les années 50, dans un projet

consensuel dominé par les élus locaux, à forte dimension économique et apolitique. Une coalition regroupant l'ensemble des notables locaux, le Comité d'Études et de Liaison des Intérêts Bretons (CELIB), a constitué et négocié avec l'État un projet de développement territorial, à la fois économique et institutionnel, grâce à un travail de lobbying et d'expertise (Phlipponneau, 1986). Économiquement, la mobilisation est un succès et le « miracle breton » commence : des industries et administrations sont délocalisées (usine Citroën à Rennes, industries électroniques à Lannion, etc.), des infrastructures sont négociées (Plan routier breton, tarifs ferroviaires...), des pôles de croissance sont labellisés (Rennes), et une multiplicité d'entreprises dans divers secteurs connaissent une croissance rapide (Glon, Doux, Le Roch, Yves Rocher, etc.) (Phlipponneau, 1993). Politiquement, le consensus de la coalition régionale s'exprime dans une utilisation peu conflictuelle de la région par les notables politiques, en complémentarité avec l'action des institutions locales. Les élites économiques bénéficient d'un réel espace de participation, aux mobilisations puis aux structures consultatives (CESR).

Cette capacité spécifique de mobilisation des acteurs économiques renvoie à divers facteurs convergents. Par delà quelques caractéristiques objectives communes aux patrons bretons (la plupart sont propriétaires d'une entreprise, en pleine croissance, souvent récente et de taille régionale) qui compensent leur diversité structurelle (en fonction de tailles, secteurs, marché, etc. très divers), la conscience du retard économique et de besoins communs facilite une logique économique d'appartenance extensive. Mais cette mobilisation se produit dans l'interaction constante, dans une logique d'influence réciproque, avec les acteurs politiques qui, par leur poids et leur centralité en France, dominent les intérêts économiques. Et cette spécificité bretonne s'effrite avec le désengagement des notables au début des années 70, qui marginalisent les acteurs économiques et affaiblissent leur mobilisation. Ainsi le CELIB, qui tente de survivre comme association patronale après le retrait des notables, perd sa capacité d'influence lorsqu'il est exclu définitivement du CESR en 1982. Le CESR lui-même, après quelques années de propositions très volontaristes en direction du Conseil régional, perd de sa fonction critique en 1980, lorsque son président est remplacé par René de Foucaud, le conservateur président de l'Office de Landerneau... Jusqu'au milieu des années 80, le patronat breton n'a plus de stratégie propre au niveau régional (Fournis, 2005).

- Les années 80, par delà l'essor des impératifs économiques, sont plus marquées en France par la recomposition du politique que par son retrait. Non seulement l'État conserve des compétences majeures (notamment en matière économique - Jessop, 1994), mais la décentralisation conforte le rôle des collectivités locales (Loughlin, Mazey, 1994) – y compris la région, renforcée institutionnellement, politiquement et fonctionnellement (CURAPP, 1993 ; Rémond, 1995). Cette régionalisation reste cependant ambiguë, du fait des réticences étatiques et des concurrences intergouvernementales : elle se traduit moins par une institution forte que par l'émergence de réseaux et de relations intergouvernementaux, intégrés faiblement au niveau régional (Dupoirier, 1998). Aussi, face à des configurations empiriques variables, la région existe moins comme un gouvernement ou un néo-corporatisme que

comme une « gouvernance » régionale (Balme, 1997). La France reste donc une exception aux tendances européennes à la recomposition territoriale autour d'institutions régionales fortes – mais les institutions politiques dans leur ensemble (y compris l'État) sont parmi les plus puissantes. Dans ce cadre, la spécialisation économique de l'institution régionale s'est même amoindrie, avec la concurrence des politiques économiques des autres collectivités locales et le renforcement du guidage central, qui marginalisent largement les acteurs économiques (Keating, 1991). La décentralisation en France n'a pas renforcé les mobilisations économiques locales ; particulièrement, les CESR restent faibles et les associations économiques assez rares.

Dans cette exception française, la Bretagne est encore une relative exception, dans la continuité des années 70. Dans un contexte où la régionalisation potentielle des enjeux et acteurs régionaux augmente (Balme, 1996), la Bretagne est de ces territoires européens où certains acteurs se saisissent des opportunités nouvelles, et produisent des mobilisations régionalistes importantes. Grâce au consensus régional traditionnel, la décentralisation s'effectue sans conflits et accentue l'emprise localiste des élus sur la région. Dans le cadre de concurrences intergouvernementales limitées et de relations coopératives avec l'État, le modèle du régionalisme fonctionnel des années 70 est remarquablement stable. La région, définie comme la somme des intérêts locaux, obtient un rôle de leader dans des axes politiques communs (aménagement du territoire, développement économique) ou face à l'État et l'Europe (contrats de plan, OID). Aussi peut-on observer jusqu'à aujourd'hui, sur certaines questions, la permanence d'un certain « modèle breton » (Pasquier, 2000). En dehors de ces quelques secteurs essentiels, la région a pourtant une faible marge d'initiative, excluant toute concurrence avec les collectivités locales – ce qui marginalise au niveau régional certains enjeux et acteurs. En particulier, la mobilisation économique s'essouffle durant quelques années : sans cohérence interne et faute de soutien politique, le patronat breton n'est plus représenté au niveau de la région, en dehors du CESR dont l'impact est faible.

Toutefois, la mobilisation économique va prendre des formes nouvelles. Premièrement, quelques dizaines d'entrepreneurs créent le Club des Trente, qui regroupe les acteurs économiques les plus importants de la région à partir du milieu des années 80. Sous une forme peu contraignante (le groupe est informel, large et discret), ils veulent pérenniser une mobilisation et un projet inspirés du volet économique du CELIB. Car la continuité est sensible : le Club exprime et entretient un consensus patronal apolitique, visant à promouvoir 1) l'importance des acteurs économiques dans la vie collective, 2) le maintien des centres de décision des entreprises au niveau régional et 3) des programmes de développement économique (principalement les infrastructures de communications : routes, intermodalité...) par un lobbying envers les acteurs publics. Dans les années 90, cette démarche est prolongée et adaptée à l'internationalisation économique, avec la création de l'association Ouest Logistique. Regroupant des entreprises de transport et de logistique proches du Club des Trente, elle promeut l'émergence d'un projet territorial cohérent pour influencer les acteurs publics afin de développer les infrastructures de transport.

Deuxièmement, le Centre de Production Citroën de Rennes crée Citroën Superforce en 1987. Ce « réseau d'intérêt commun », par lequel Citroën partage son savoir-faire avec les PME en matière de management industriel et d'organisation de la production, doit améliorer la compétitivité des entreprises bretonnes. Or, si l'initiative associe divers acteurs publics, cette mobilisation patronale est largement économique et productive : le leadership est assuré par Citroën, qui dirige et gère l'association, selon une expertise et une méthode issues du secteur automobile et appliquées auparavant au sein de l'entreprise (plans Mercure et Antarès). Toutefois, il s'agit ici de décloisonner cette expertise dans une optique d'entreprise « civique » et de lui donner une portée territoriale, pour traiter toutes les demandes par des interventions gratuites. La réussite de l'association est sensible, à deux niveaux. En termes productifs, en dépit de sa légèreté, cette mobilisation permet de renforcer la compétitivité territoriale par une animation micro-économique des entreprises les plus fragiles : les PME (les entreprises ont en moyenne 48 employés). Ainsi, le nombre intervention explose : une en 1987, 105 jusque 1990... En termes politiques, est aussi spectaculaire le soutien de nombreux acteurs publics (DRIRE, DRAF, Conseil régional, CRCI) et, dès 1989, Citroën Superforce est inscrit dans le Contrat de Plan État-Région - et participe d'une redéfinition progressive des politiques économiques régionales (cf. infra).

La construction d'un intérêt régional consensuel est spécifique au patronat breton dans les années 50, par l'étroite articulation des logiques d'appartenance et d'influence. Mais la prépondérance de la logique d'influence rappelle que, en France, l'organisation des intérêts économiques est dominée par les acteurs publics. La grande réussite du patronat breton est finalement d'avoir su mener une stratégie d'adaptation aux réformes politico-administratives, en se régionalisant avec l'Etat français et ses notables bretons... Mais, dans les années 70-80, la coalition régionaliste se fragmente avec la défection des notables, - même si elle se traduit moins par une inaction patronale que par une recomposition de leur action collective. Autour du Club des Trente, une mobilisation reproduit le modèle fonctionnel sous une forme autonome et économique (association large ; projet territorial économique et apolitique, lobbying envers les acteurs publics). La définition d'un intérêt commun est dominée par une hétérogénéité des intérêts que n'homogénéise que la tradition d'action collective liée à la logique externe d'influence. Mais un second type de mobilisation, sous le leadership de Citroën, enclenche une modernisation productive du tissu industriel, par la territorialisation de l'expertise et la méthode du secteur automobile, ce qui rompt avec le régionalisme fonctionnel : la constitution d'un intérêt commun s'effectue dans une logique interne d'appartenance.

Bref, l'éclatement des mobilisations économiques devient sensible en Bretagne dans les années 80, même si elles prônent toutes deux la territorialisation d'un projet de développement régional face aux marchés internationaux, selon des modalités proches du régionalisme fonctionnel (projet apolitique de développement, cadre territorial régional et intersectoriel). Et sans doute la tradition d'action régionale renforce-t-elle cette capacité du patronat breton à se structurer régionalement dans une stratégie mixte (confortant l'existence

de l'institution régionale mais compensant la faiblesse de son soutien effectif aux acteurs économiques). Mais l'approfondissement de ces mobilisations dans les années 90 conduit à une différenciation croissante.

III. Les mobilisations économiques en Bretagne (1990-2000) : internationalisation économique et fragmentation de l'action collective

La « désétatisation » partielle de l'économie s'accroît dans les années 90, alors qu'émerge un nouveau modèle économique, en changeant d'échelles (selon un mixte de déterritorialisation et de reterritorialisation) et de logique (la compétition est plus qualitative, différenciée et innovante ; la production est plus diversifiée, spécialisée et flexible) (Veltz, 1992, 1996). Or, ces dynamiques industrielles nouvelles (multiplication de réseaux patronaux, émergence de milieux de PME, relations PME / grandes entreprises moins hiérarchiques) transforment les territoires économiques en France. Par delà une métropolisation et une fragmentation accrues, deux types de territoires notamment sont dynamiques : des territoires éloignés de Paris, organisés sur un milieu de PME spécialisées, et disposant d'une identité culturelle mobilisable en matière économique ; des territoires articulés autour d'une capitale régionale et plus faiblement spécialisés, organisés sur des relations coopératives entre grandes entreprises et sous-contractants (Le Galès, Anniello, 2001).

Or, en Bretagne, ces évolutions recomposent profondément les mobilisations économiques : une nouvelle génération émerge dans les années 90, sans soutien public sensible et principalement selon une logique économique d'appartenance. Issue de secteurs très divers, elle vise à s'adapter aux nouvelles tendances économiques en retirant des avantages compétitifs d'une territorialisation accrue. En Bretagne comme en d'autres territoires européens, ces mobilisations pour créer au niveau local (et non plus national) les « pré-requis locaux de la compétition globale » valident une part de la thématique néo-régionaliste (Keating, 1997). Néanmoins, cette convergence cache la diversité des logiques de mobilisation et des intérêts mobilisés – qui rappelle le caractère « intrinsèquement contradictoire » de la globalisation sur les acteurs économiques (Lanzalaco, Gualmini, 1999). Car il existe en fait plusieurs mobilisations économiques en Bretagne, dont la diversité est accrue par des relations différentes avec les acteurs politiques.

En Haute-Bretagne, Performance 2010 prolonge Citroën Superforce : association créée en 1995, elle vise à accroître la qualité, la réactivité et la compétitivité de la production automobile par une territorialisation accrue autour de la capitale administrative de la région, Rennes. L'initiative est purement sectorielle, issue de la conjonction entre les impératifs de la direction nationale de Citroën (désireuse de réduire qualitativement les coûts parmi les entreprises de rang 1), ceux de la centrale rennaise (voulant structurer un réseau de fournisseurs de Citroën sur la performance), et ceux des entreprises de rang 1 (désireuses d'étendre la méthode vers les entreprises de rang 2). Les objectifs et la méthode sont largement spécialisés : la modernisation des fonctions productives (logistique, qualité,

productivité, performance, innovation, gestion...) est opérée par une expertise (l'analyse fonctionnelle), guidant des actions de sensibilisation et d'animation (partage d'expériences techniques, programmes de formation, incitations à la coopération et au partenariat...). Initiée autour des acteurs majeurs de l'ensemble des secteurs industriels liés à l'automobile², l'association monte en puissance : elle fédère un nombre croissant d'entreprises (48 membres en 1996, 82 en 2001), représentant toute la filière (six constructeurs, une vingtaine d'entreprises de rang 1 et surtout un nombre croissant d'entreprises de rang 2 : 17 en 96 contre 39 en 2001). En termes qualitatifs, Performance 2010 a contribué à structurer en réseau les fournisseurs de Citroën : la création d'un intérêt commun, la modernisation et le renforcement du tissu industriel, permettent de dépasser la dépendance marchande objective de la majeure partie d'entre eux, en la complétant par des relations de coordination et d'apprentissage productifs, guidées par l'expertise de Citroën et stabilisées par l'interconnaissance. Plus largement, dans une région à faible tradition automobile, Performance 2010 a aussi l'ambition de devenir l'interlocuteur représentatif de l'industrie automobile pour renforcer son image. Or, au vu des douze acteurs institutionnels membres de l'association et des réseaux activés dans son action, publics (conseil régional, DATAR, DRIRE, CCI...) et privés (syndicats professionnels de la métallurgie), cette ambition se réalise concrètement. Et, plus symbolique du soutien des pouvoirs publics, l'association a été sélectionnée par la DATAR en tant que « système productif local », et le Conseil régional s'en inspire pour sa politique des « réseaux de compétitivité ».

Celle-ci est une démarche microéconomique visant à améliorer le tissu industriel par la mise à disposition gratuite d'un réseau de compétences, qui assure le partage de savoir-faire et de méthodes de travail au sein des entreprises. Issue de CSF (pour l'organisation et la gestion de production), cette politique se renforce progressivement dans trois autres domaines : Bretagne Qualité + (1987), Bretagne Environnement + (1994) et Bretagne Ressources Humaines + (1996-97). Elle est un succès à trois titres. Techniquement, d'abord, les entreprises sont satisfaites des réseaux considérés individuellement (Pelé, 1999). Ensuite, l'impact global auprès des entreprises des premières initiatives est important : en 1999, près de 44 % des entreprises bretonnes ont bénéficié de BQ+ ; depuis 1987, CSF a traité environ 780 interventions (dont 537 dans des entreprises de moins de 50 employés), dans plus de trente secteurs industriels différents, sans lien nécessaire avec l'automobile. Enfin, les réseaux sont portés par des configurations variables, mais bénéficient du consensus de l'ensemble des acteurs régionaux. Financés par des acteurs publics et inscrits dans les Contrats de Plan Etat-Région, ils permettent de mettre en place de larges partenariats. Ils associent également étroitement les acteurs privés : non seulement les unions patronales et les chambres de commerce participent à leur animation, mais l'expertise de puissantes entreprises régionales est au cœur du dispositif (BQ + est initialement coordonnée par Citroën, puis par la

² En 1995, l'association intégrait des employeurs majeurs dans les secteurs suivants : l'automobile (Citroën :1^{er}, plus de 8500 salariés ; ECIA :4^e), l'industrie des matières plastiques (SPI, 3^e) et de leur transformation (MPAP, 1^{er} ; Allibert, 5^e ; Plastic Omnium, 6^e), des meubles (Siebret, 2^e), des équipements du foyer (Siebret, 4^e), des équipements mécaniques (Legris, 6^e)... Chiffres 1998 (Insee, 2000).

CRCI, BE + est coordonnée par EDF et BRH + est conseillée par le Crédit Mutuel de Bretagne).

- Plusieurs initiatives en Basse-Bretagne constituent une mobilisation patronale très différente, où de larges associations, regroupant des intérêts hétérogènes, développent des stratégies commerciales ou politiques pour compenser cette diversité par l'usage de l'identité bretonne.

D'abord civique puis purement commerciale depuis 1995, l'association Produit en Bretagne naît en 1993 puis évolue rapidement : elle regroupe une trentaine d'industriels agroalimentaires et de distributeurs, avant de connaître un succès important et une diversification progressive (sont créés un collège service en 1996, un collège bien d'équipements en 1997 et un collège biens culturels en 1999 ; elle compte 116 membres en 2000). Mais, autour même du noyau originel (en 2000, les 80 entreprises du collège industriel relèvent des IAA, et les principaux distributeurs sont présents), les intérêts économiques en présence sont très peu homogènes (dans le collège IAA, des PME comme Caugant et Hénaff coexistent avec de grandes entreprises comme Doux), voire directement concurrents (distributeurs / producteurs). Une autre initiative, Création Bretagne, regroupe depuis 1995, sous la direction de Jean-Guy Le Floc'h (Armor Lux), une trentaine d'entreprises, traditionnelles (textiles, biens de consommation) ou modernes (cosmétiques), aux intérêts sensiblement divers.

Regroupant des intérêts économiques très différents sans projet social explicite, ces associations fournissent des services collectifs très généraux : des techniques commerciales (campagnes promotionnelles, signalétique...) et marketing (enquête d'image de la Bretagne pour Produit en Bretagne ; réinterprétation créative de la tradition bretonne pour Création Bretagne). Le manque d'intégration des intérêts exclue donc une démarche productive commune, telle que la certification qualitative des produits pour Produit en Bretagne (même si Création Bretagne a une politique de création artistique). Ainsi, la stratégie est d'abord commerciale, et vise à constituer une offre à dimension régionale et identitaire au moyen d'une marque complémentaire (notamment par un label commun, Molène), permettant de profiter de la vogue celtique des années 90 en améliorant la commercialisation régionale, nationale et internationales de leurs produits. Toutefois, cette méthode de travail de l'identité bretonne génère sans doute des intérêts économiques et des besoins plus univoques (en matière d'internationalisation, de création...). D'autant plus que, parallèlement, une autre mobilisation patronale en Basse-Bretagne, plus ambitieuse, s'inscrit aussi dans l'identité régionale : l'Institut de Locarn.

Créé en 1994 par Jean-Pierre Le Roch (Intermarché) et Jo Le Bihan avec le soutien de plus de 150 entreprises (les plus importantes de la région), cet Institut veut intégrer les réseaux patronaux bretons. Cet objectif ambitieux a été problématique les premières années : des crises ont révélé des désaccords internes (sur les objectifs ou méthodes, initialement flous) et une certaine défiance externe (incompréhension générale, voire forte réserves pour

certaines réseaux politiques). Mais la réussite est sensible : ses présidents ont été des entrepreneurs majeurs en Bretagne (Le Roch, Génovèse, Glon), appuyés par un noyau (Caugant, Hénaff, Glon, etc.) qui a stabilisé la structure autour d'Alain Glon, sous la forme d'un nœud de réseaux plus que d'une institution : les séminaires organisés attirent l'ensemble des élites régionales (économiques, politiques, culturelles... soit plus de 400 personnes en 1999).

Aussi, Locarn remplit actuellement certains de ses objectifs initiaux, en fournissant des biens collectifs : la formation et la prospective visent à créer et animer un cadre intellectuel et d'expertise pour l'élite économique bretonne ; l'organisation de débats sur le développement économique visent à l'instituer en une passerelle régionaliste entre le patronat et la société civile. Mais, malgré son intention d'exercer une fonction de représentation patronale auprès du monde politique (cf. Glon (2000), par exemple sous la forme d'un « directoriat régional » (Le Bihan, 2000)), Locarn n'est pas représenté en tant que tel auprès de la région (dont le soutien est modeste : aide financière initiale, présence régulière d'élus). Aussi sa fonction politique principale est-elle plus symbolique : Locarn devient pour certains un forum neutre du développement régional, esquissant un consensus autour d'un projet régionaliste socio-économique.

Entrepreneur pratique et intellectuel « organique » de Locarn, J. Le Bihan promeut un régionalisme moderne, visant à renforcer le niveau régional contre les modèles de la hiérarchie politique traditionnelle et en faveur de l'implication des acteurs économiques dans la société. Car la région et ses réseaux économiques et sociaux d'une part et l'internationalisation des systèmes productifs et économiques d'autre part se renforcent : l'adaptation mutuelle du capitalisme et de la société régionale est désormais possible. En effet, les dynamiques économiques s'insèrent dans les configurations sociales, dont les ressources (histoire, culture) sont des biens de compétition sur des marchés hautement qualitatifs exigeant créativité, invention et adaptabilité. Ainsi naîtrait en Bretagne un modèle de développement économique socialement « incrusté », endogène et durable (Le Bihan, 1994). Si l'influence directe de cette expertise foisonnante et éclectique est difficilement mesurable, ce projet régional ambitieux pourrait être le cœur d'une nouvelle conscience territoriale, inscrivant l'économie dans la société. Dans des rencontres régulières, l'ensemble des interventions développe une réflexion relativement cohérente et articulée sur la région, qui sensibilise le patronat breton à une représentation unifiée de la Bretagne... ce qui en retour pourrait contribuer à unifier ses intérêts économiques. Et certains leaders de Locarn animent aussi des réseaux locaux d'entreprises, qui tentent d'atteindre une taille critique sans perte d'autonomie, par une imbrication financière (groupes Glon et Houdebine). Et ce développement économique, que M. Houdebine (2000) théorise comme le « maquis agroalimentaire du Centre-Bretagne », est proche de celui de Locarn.

En Bretagne l'internationalisation économique a des effets équivoques sur le régionalisme économique breton. Globalement, il s'est renforcé et est devenu indépendant des acteurs politiques qui, dans les années 50, maîtrisaient la production du projet et des biens

collectifs régionaux en négociant avec l'Etat (Balme, 1996). Mais, envisagé plus précisément, il est aussi en voie de fragmentation croissante, à deux niveaux.

- Les caractéristiques des mobilisations sont différentes, révélant deux modes de construction d'un intérêt commun et, sans doute, deux régionalismes. Par la fourniture de biens sélectifs et un projet de compétitivité, Performance 2010 construit un intérêt productif commun dans une association restreinte qui, sur un mode partenarial contrôlé par Citroën, assure une homogénéisation interne (par une logique d'appartenance) d'intérêts économiques relativement cohérents. Ce « modèle Citroën » est une mobilisation totalement autonome des acteurs publics, visant à une adaptation au marché international, qui correspond au « régionalisme de libre-échange » (Keating, 1996). Mais la constitution d'un intérêt commun dans la mobilisation économique en Basse-Bretagne est plus complexe. Elle s'opère selon des intérêts économiques hétérogènes³, un mode plus souple (plusieurs associations exclusivement coopératives), et des logiques mixtes. En interne, la logique d'appartenance exclue une stratégie productive commune (faute d'homogénéité des intérêts) pour privilégier des techniques plus commerciales et marketing, sous la forme de biens collectifs sélectifs (Produit en Bretagne, Création Bretagne). En externe, la logique d'influence est largement orientée vers les acteurs publics (autour de Locarn), pour obtenir un soutien face à l'internationalisation économique (Le Galès, 1997) et créer un projet collectif. La construction d'un intérêt commun comporte donc une dimension politique forte, indiquant probablement l'émergence d'un régionalisme original, moins néo-libéral que néo-interventionniste - inscrit dans la conversion étatique à la compétitivité internationale.

- Les rapports public / privés ne compensent pas cette fragmentation et, sous des formes diverses, restent largement segmentés. Les élus politiques soutiennent principalement les mobilisations économiques apolitiques - excluant largement leurs dimensions politiques -, et visent à assurer une séparation claire des rôles. Aussi, les institutions accentuent la fragmentation entre les mobilisations peu soutenues (Locarn) et les mobilisations consensuelles (Performance 2010). Ces dernières seules suscitent de réelles coopérations public / privé : le « modèle Citroën » a contribué à développer une conception nouvelle des politiques de développement microéconomique, partenariale et qualitative. Imitées et légitimées dans les réseaux de compétitivité par les élites politiques, ses méthodes sont étendues vers des PME, des secteurs et des enjeux nouveaux. Aussi, par delà la traditionnelle politique de financement des projets apolitique de développement, la stratégie du Conseil régional en matière économique apparaît problématique. Son engagement financier reste modeste (le soutien aux réseaux compétitifs représente moins de 2,5 % du budget économique régional entre 1991 et 1999) face à la traditionnelle politique quantitative de financement des initiatives économiques (environ 150 MF en aides directes en 1999). Et sa politique des

³ En termes de « nature » de l'entreprise (privée / coopérative), de taille, de secteurs de positionnement sur le marché (qualitatif / quantitatif ; international / national / régional), dans la filière (production / distribution), la localité (Haute- / Basse-Bretagne), etc. Par exemple, en termes de secteurs, les animateurs de Locarn représentent notamment depuis sa naissance : les IAA (Hénaff, Glon, Caugant...), la communication (Le Lay), la distribution (Le Roch, Bordais), les transports (Capitaine), les services (Pelle), l'énergie (Caër), la finance (Le Douarin), l'automobile (Génovèse)...

réseaux qualitatifs manque de cohérence et de réflexion stratégique (selon l'évaluation régionale ; Pelé, 1999)... Refusant donc un rôle de leadership, la région soutient financièrement toutes les initiatives économiques. Mais son aide, corrélative au dynamisme privé, contribue à en accentuer la diversité : la région participe à la fragmentation des mobilisations en deux coalitions de développement, qui entretiennent peu de rapports et fonctionnent sur des modes différents.

Conclusion

L'analyse des mobilisations économiques en Bretagne valide certaines caractéristiques du néo-régionalisme : la recomposition de l'État et l'internationalisation économique génèrent de puissantes mobilisations, qui participent d'une reconfiguration régionale du politique, autour d'enjeux économiques et de relations coopératives nouvelles entre acteurs publics et privés (Keating, 1997). Néanmoins, certains aspects des mobilisations bretonnes poussent à envisager des cadres théoriques différents.

- Par delà les mobilisations elles-mêmes, l'internationalisation produit peu de convergence : les caractéristiques des mobilisations restent très différentes, selon la diversité des intérêts économiques et de leurs insertions territoriales. Deux processus de territorialisation économique coexistent ainsi en Bretagne. La mobilisation autour de Citroën relève de ces structures économiques articulées sur les capitales régionales, où les relations entre grands groupes et PME se recomposent par la coopération et la territorialisation. L'homogénéisation des intérêts mobilisés est assurée par une association comportant une dimension marchande, sectorielle et hiérarchique sensible, sans intervention publique. Cette articulation nouvelle des intérêts est produite dans la territorialisation, mais il s'agit d'une version *soft* du territoire, construit par la territorialisation récente de ce « régime » sectoriel (sur le Grand Ouest, regroupant trois régions). Parallèlement, la mobilisation en Basse-Bretagne relève d'une structure économique composée de PME, dont le succès est facilité par une identité locale. L'homogénéisation des intérêts est ici réalisée par un ensemble d'associations unifiées par une forte logique politique (la tradition de mobilisation collective face à l'État) et une logique identitaire (l'identité régionale) (Simon, 1999). Et la congruence entre ces logiques s'explique elle-même par l'existence d'une culture socio-politique (Ritaine, 1994) ou de certains de ses caractères. L'on est certes loin d'un territoire au sens néo-local (les trajectoires historiques sont très différentes de celles des territoires en Italie) ; mais l'on est pourtant dans une conception « dure » de la territorialisation, où le territoire préexiste à la mobilisation, et participe à la construction sociale des intérêts économiques. Mais ceux-ci sont plus locaux que réellement régionaux.

- Au sein de ces dynamiques territoriales, les acteurs institutionnels restent un facteur explicatif majeur, à plusieurs niveaux. 1) L'État s'est moins retiré qu'il n'a recomposé sa domination sur les territoires, politiquement (Duran, Thoenig, 1996) et économiquement (Jessop, 1994). Aussi, même si l'existence des collectivités locales accentue la complexité de la gestion étatique des territoires, celle-ci reste l'objet majeur, comme par le passé, de

certaines mobilisations régionalistes (Rokkan, Urwin, 1982). Ainsi, si la mobilisation autour de Citroën s'explique principalement par rapport au marché international, la mobilisation en Basse-Bretagne s'adresse directement aux institutions politiques pour recomposer collectivement le rapport du territoire breton à l'Etat. 2) Localement, même si les acteurs économiques en sont moins dépendants que par le passé, les institutions publiques restent les principaux acteurs des territoires. Outre leurs politiques propres, elles orientent sensiblement les mobilisations économiques (largement structurée selon une logique d'influence : Club des Trente, Locarn, etc.) et les contrôlent partiellement par des dispositifs para-institutionnels (les réseaux issus de CSF). Ainsi, les acteurs publics maîtrisent toujours les relations public / privé sur le long terme : ces dispositifs institutionnels sélectionnent des interlocuteurs (le modèle Citroën) et en excluent d'autres (Locarn), pour mettre en place des politiques consensuelles. Malgré les analyses en termes de « régime » (Stone, 1989) ou de « coalition » (Cheshire, Gordon, 1996), les cadres de l'action collective en Bretagne et en France ne constituent pas un jeu purement pluraliste. Les nouvelles relations public / privé signifient moins un affaiblissement décisif des acteurs publics locaux qu'une recomposition de la gestion publique, qui peut être pensée en termes de régime mixte, alliant un relatif pluralisme et une forme assouplie de néo-corporatisme (sur l'Europe : Balme, Chabanet, Wright 2002).

- L'émergence de mobilisations régionales peut conduire à une fragmentation accrue des territoires régionaux. La fragmentation des intérêts en mobilisations dynamiques mais partielles, observée ici pour les intérêts économiques est confirmée dans d'autres secteurs économiques (électronique) voire d'autres mouvements sociaux bretons (mouvement culturel) (Fournis, 2004). Aussi les critiques d'une conception cumulative de la capacité politique territoriale (Jouve, Négrier, 1998) peuvent être élargies aux dynamiques économiques et sociales, et à la « capacité territoriale » elle-même, s'exprimant dans un « régime » et une coalition de développement (Keating, 1992, 1997). Cette analyse, basée sur une conception libérale du néo-régionalisme (mode de fonctionnement pluraliste et buts « pro-marché »), décrit effectivement certaines coalitions, mais risque de négliger la complexité des mobilisations, en fonction de la diversité interne et externe des intérêts sociaux et de la capacité des institutions à réorganiser les dynamiques régionales⁴, facteurs qui limitent en certains territoires fortement le pluralisme croissant des sociétés régionales.

Le régionalisme reste un processus politique et institutionnel fort, par delà son éclatement : il s'agit de conceptualiser un régionalisme sur des territoires qui connaissent de fortes mobilisations, dont la diversité interne est catalysée par une segmentation publique (une reconnaissance publique différentielle), aboutissant à une fragmentation du territoire en « régimes » divers, locaux, partiels, sous la forme de coalitions multiples et segmentées. Et ces ordres locaux s'articulent a minima autour de la région, directement ou non, dans un mouvement de fragmentation plus ou moins contrôlé par les institutions publiques. Et, pour penser ce « régime » de sous-régimes, la « gouvernance territoriale » peut être utile (Le Galès,

⁴ Par des dispositifs néo-corporatistes très assouplis, leurs buts propres voire leur seule existence, via une logique d'influence vis à vis de la région . Certes, la faiblesse institutionnelle des régions (en France) et les stratégies pluralistes (en Bretagne) peuvent réduire la portée régionale de cette régulation politique.

1998), par son insistance sur le politique (inégalités de pouvoirs, néo-corporatisme, rapport à l'État...), sur le caractère multi-niveaux des phénomènes de régionalisation (prise en compte des niveaux national et local, notamment), et la diversité des régulations présentes (articulations partielles, plus ou moins territorialisées, de dynamiques diverses).

Bibliographie

- Amin, A. (ed) (1994), *Post-Fordism: a reader*. Oxford UK & Cambridge USA: Blackwell Publishers.
- Amin, A. (1999), 'An Institutional Perspective on Regional Economic Development', *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 23, n° 2.
- Badie, B. and Smouts, M.-C. (eds) (1996), 'L'international sans territoire', *Cultures et Conflits* n° 21-22.
- Balme, R. (1996), 'Pourquoi le gouvernement change-t-il d'échelle ?', in Balme, R. (ed), *Les politiques du néo-régionalisme*. Paris: Economica.
- Balme, R. (1997), 'La région française comme cadre d'action publique', in Le Gales, P. and Lequesne, C. (eds), *Les paradoxes des régions en Europe*. Paris: La Découverte.
- Balme, R., Chabanet, D., and Wright, V. (eds) (2002), *L'action collective en Europe*. Paris: Presses de Sciences Politiques.
- Bagnasco, A., and Trigilia, C. (1993), *La construction sociale du marché ; Le défi de la troisième Italie*. Cachan: Éditions de l'ENS.
- Bauer, M. and Cohen, E. (1981), *Qui gouverne les groupes industriels ?* Paris: Le Seuil.
- Boyer, R. (1996), *Le capitalisme étatique à la française à la croisée des chemins*, in Crouch, C., and Streeck, W. (eds), *Les capitalismes en Europe*. Paris: La Découverte.
- Cheshire, P., and Gordon, I. (1996), 'Territorial Competition and the Prediction of Collective (In)action', *International Journal of Urban and Regional Research*, 20, 3.
- Coleman, D. and Jacek, H. (eds) (1989), *Regionalism, Business interests and Public Policy*. London: Sage.
- Coleman, D., Jacek, H. (1989), 'Capitalists, Collective Action and Regionalism: an introduction', in Coleman, D. and Jacek, H. (eds), *Regionalism, Business interests and Public Policy*. London: Sage.
- CURAPP (1993), *Les politiques régionales*. Paris: PUF.
- Dupoirier, E. (ed) (1998), *Régions : la croisée des chemins. Perspectives françaises et enjeux européens*. Paris: Presses de Sciences po.
- Duran, P., and Thoenig, J.-C. (1996), 'L'Etat et la gestion publique territoriale', *Revue Française de Science Politique*, vol. 46, n° 4.
- Fournis, Y. (2004), « Les répertoires du nationalisme culturel breton (1920-2000) », in Dugalès, N., Le Coadic, R. and Patez, F. (eds), *Et la Bretagne ? Héritage, identité, projets*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Fournis, Y. (2005), *Les régionalismes en Bretagne. La région et l'État*, thèse de science politique, Rennes 1.
- Glon, A. (2000), *Quelle ambition, quel avenir pour la Bretagne ?*, intervention à l'Institut de Locarn.
- Grémion, P. (1976), *Le pouvoir périphérique*. Paris: Le Seuil.
- Houdebine, M. (2000), *Vive les maquis économiques. Pour une économie de réseau solidaire et active*. Rennes: Ad Lib Éditions.
- INSEE Bretagne (2000), *Industrie et territoires, Les dossiers d'Octant*, n° 40, novembre.
- Jacek, H. (1999), 'Introduction', in Greenwood, J., and Jacek, H. (eds), *Organized Business and the New Global Order*. London: MacMillan.
- Jessop, B. (1983), 'The Capitalist State and the Rule of Capital : Problems in the Analysis of Business Associations', *West European Politics* 6.
- Jessop, B. (1994), 'Post-Fordism and the State', in Amin A. (ed), *Post-Fordism: a reader*, Oxford UK & Cambridge USA: Blackwell Publishers.
- Keating, M. (1991), 'Local Economic Development Politics in France', *Journal of Urban Affairs*, vol. 13, n° 4.
- Keating, M. (1992), 'Regional Autonomy in the Changing State Order : A Framework for Analysis', *Regional Politics and Policy*, vol. 2, n° 3.
- Keating, M. (1996), *Nations against the State : The New Politics of Nationalism in Quebec, Catalonia and Scotland*. London: MacMillan.
- Keating, M. (1997), 'The Political Economy of Regionalism', in Keating, M., and Loughlin, J. (eds), *The Political Economy of Regionalism*. Londres: Frank Cass.
- Lanzalaco, L., and Gualmini, E. (1999), 'Global Order and Local Collective Action : The Case of Milan Business Interests Associations', in Greenwood, J., and Jacek, H. (eds), *Organized Business and the New Global Order*. London: MacMillan.
- Le Bihan, J. (1994), *Euro-régions ; Le modèle Locarn*, *Enjeux du Monde*, 24 septembre.
- Le Bihan, J. (2000), 'Globalisation et glocalisation : le nouveau développement', *Institut de Locarn*, 7 avril.
- Le Galès, P. (1997), 'Gouvernement et gouvernance des régions : faiblesses structurelles et nouvelles mobilisations', in Le Gales, P. and Lequesne, C. (eds), *Les paradoxes des régions en Europe*. Paris: La Découverte.
- Le Galès, P. (1998), 'Régulation, gouvernance et territoire', in Commaille, J. and Jobert, B. (eds), *Les métamorphoses de la régulation politique*. Paris: LGDJ.

- Le Galès, P., and Aniello, V. (2001), 'Between large firms and marginal local economies : the making of systems of local governance in France', in Crouch, C., Le Galès, P., Trigilia, C., Voelzkow, H. (eds), *Local Production Systems in Europe: Rise or Demise?* Oxford: Oxford University Press.
- Loughlin, J., and Mazey, S. (1994), 'The End of the French Unitary State ? ', *Regional Politics and Policy*, vol. 4, n° 3.
- Marin, B. (1988), 'Qu'est-ce que le 'patronat' ? Enjeux théoriques et résultats empiriques', *Sociologie de travail*, XXX, 4.
- Minguet, G. (1992), 'Mutations du syndicalisme patronal. Deux exemples d'organisations professionnelles et interprofessionnelles dans l'ouest de la France', *La Revue de l'IRES*, n° 9.
- Négrier, E., and Jouve, B. (1998), *Que gouvernent les régions d'Europe ? Échanges politiques et mobilisations régionales*. Paris: L'Harmattan.
- Pasquier, R. (2000), *La capacité politique des régions. Une comparaison France-Espagne*, thèse de science politique, Rennes I.
- Peck, J., Tickell, A. (1995), 'Business Goes Local : Dissecting the 'Business Agenda' in Manchester', *International Journal of Urban and Regional Research*, 19, 1.
- Pelé, F. (1999), 'L'évaluation des réseaux de compétitivité en Bretagne', *Cahiers économiques de Bretagne* n° 4.
- Phlipponneau, M (1986), *Géopolitique de la Bretagne*. Rennes: Ouest France.
- Phlipponneau, M. (1993), *Le modèle industriel breton (1950 - 2000)*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Pléven, R. (1961), *Avenir de la Bretagne*. Paris: Calmann-Lévy.
- Rémond, B. (1995), *La Région*. Paris: Montchrestien.
- Ritaine, E. (1994), 'Territoires et politique en Europe du Sud', *Revue Française de Science Politique*, vol. 44, n° 1, février.
- Rokkan, S. and Urwin, D. (eds) (1982), *The Politics of Territorial Identity. Studies in European Regionalism*. London: Sage Publications.
- Rondin, J. (1985), *Le sacre des notables*. Paris: Fayard.
- Sabel, C. (1989), 'Flexible Specialisation and the Re-emergence of Regional Economies', in Hirst, P., and Zeitlin, J. (ed.), *Reversing the Industrial Decline*. Oxford: Berg Publishers.
- Schmidt, V. A. (1999), 'La France entre l'Europe et le monde ; le cas des politiques économiques nationales', *Revue Française de Science Politique*, vol. 49 n° 1, février.
- Schmitter, P. C., Lanzalaco, L. (1989), 'Regions and the Organisation of Business Interests', in Coleman, D. and Jacek, H. (eds), *Regionalism, Business interests and Public Policy*. London: Sage.
- Simon, P.-J. (1999), *La Bretonnité. Une ethnicité problématique*. Rennes: Terre de Brume.
- Stone, C. (1989), *Regime Politics. Governing Atlanta*. Lawrence: University Press of Kansas.
- Streeck, W. (1992), *Social Institutions and Economic Performance : Studies of Industrial Relations in Advanced Capitalist Economies*. London: Sage Publications.
- Veltz, P. (1992), 'Hiérarchies et réseaux dans l'organisation de la production et du territoire', in Benko, G., and Lipietz, A. (eds), *Les régions qui gagnent*. Paris: PUF.
- Veltz, P. (1996), *Mondialisation, villes et territoires* ", *Economie en liberté*, PUF.